

Énoncé portant sur l'esclavage moderne et la traite de personnes, exercice financier 2021

Koppers reconnaît la nécessité de répondre au problème de l'esclavage moderne et de la traite de personnes, et a préparé le présent énoncé conformément à la Loi contre l'esclavage moderne de 2015. Le présent énoncé expose la nature de nos actions à mettre en œuvre pour s'assurer que des pratiques ni d'esclavage ni de traite de personnes n'ont eu lieu dans le cadre de nos propres activités commerciales ou dans nos chaînes d'approvisionnement, jusqu'à la fin de l'exercice financier, soit le 31 décembre 2021.

Koppers est un chef de file intégré mondial parmi les fournisseurs de produits de bois traité, de produits chimiques pour le traitement du bois et de composés carbonés. Nos produits et services sont utilisés dans une grande variété d'applications de créneau et pour une gamme étendue de marchés ultimes, y compris les industries suivantes : ferroviaire; produits chimiques spécialisés; services publics; bois d'œuvre résidentiel; agriculture; aluminium; acier; caoutchouc; construction. Nous desservons notre clientèle à travers un réseau mondial étendu de fabrication et de distribution, avec des capacités de fabrication en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Australasie et en Europe.

Koppers et ses filiales se sont engagées à réaliser leurs activités commerciales en conformité avec les valeurs d'entreprise de la Société. Nous attendons de chaque employé, gestionnaire, cadre et directeur de la Société qu'il défende les normes les plus élevées qui soient en matière d'éthique, de conformité et de transparence. Notre objectif est d'agir avec honnêteté et intégrité, et ce dans toutes nos activités mondiales, ainsi que dans toutes nos opérations commerciales et communautaires. Ces attentes sont énoncées dans le Code de conduite de Koppers et reflétées dans nos efforts liés à l'écoviability.

Le Code de conduite de Koppers exige des employés, des gestionnaires, des cadres et des directeurs de la Société de respecter les lois et d'aider la Société à mener ses activités commerciales en toute conformité avec celles-ci, y compris les lois touchant le travail ainsi que la santé et la sécurité des travailleurs, dans toutes les localités où la Société exerce ses activités, de même que les lois touchant l'éradication de l'esclavage moderne. Nous fournissons à tous les employés la possibilité et les moyens de communiquer toute préoccupation concernant une potentielle violation soit de notre Code de conduite, soit d'une loi. Les violations au Code de conduite ou aux lois ne sont ni cautionnées ni tolérées. Chaque employé de Koppers reçoit une formation annuelle portant sur notre Code de conduite.

C'est la même conduite éthique que Koppers attend de ses fournisseurs. Afin de veiller à faire partenariat avec des fournisseurs dont la conduite est éthique, les Modalités standard qui figurent sur nos bons de commande exigent la conformité à toutes les lois qui s'appliquent, y compris un énoncé exigeant précisément la conformité à toutes les lois anti-esclavagisme, relatives aux droits de la personne, contre la traite de personnes et régissant le travail, qui s'appliquent. Nous exigeons en outre, généralement, dans tout contrat avec un fournisseur, que soit pris l'engagement que celui-ci agira en conformité avec toutes les lois qui s'appliquent. Sous réserve que nous n'ayons pas conclu de contrats officiellement avec nos fournisseurs, nous croyons faire affaire avec des fournisseurs qui n'enfreignent pas nos normes en matière d'éthique.

Signé au nom de Koppers Inc.